



Redoublons de vigilance :

Pour limiter la perte d'objets personnels!



Étape 1

Remplissez le formulaire d'inventaire des effets personnels à l'arrivée et au départ de l'utilisateur de l'unité.



Étape 2

Encouragez les usagers à conserver les objets essentiels seulement (lunettes, prothèse, etc.). L'établissement n'est pas responsable de la perte des effets de valeur.



Étape 3

Acheminez les objets de valeurs (bijoux, argent, carte d'identité, carte de crédit, etc.) au service de la sécurité.

Communiquez avec le service de la gestion des risques pour répondre à toutes vos questions :
gestion.des.risques.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

LA SÉCURITÉ AU BOUT DES DOIGTS

